Institut national supérieur du professorat et de l'éducation
Académie de Lille
Hauts-de-France

Master Enseignement et Education – Professorat des écoles

BCC4 – S'engager dans une démarche de développement professionnel

UE4.1 - EC 4.1.1– Initiation, apports et pratiques de la recherche en contexte d'éducation

Document de cadrage

Ce document précise les attendus, les étapes et les modalités de contrôle des connaissances et des compétences de l'UE4.1 Initiation, apports et pratiques de la recherche en contexte d'éducation, EC4.1.1. Il s'adresse à l'ensemble des étudiant·es et enseignant.es impliqué.es dans le master M2E mention professorat des écoles.

Objectifs et présentation

L'objectif principal de la formation « à » et « par » la recherche pour les élèves fonctionnaires et fonctionnaire stagiaires, est de développer un regard critique sur les pratiques professionnelles par une activité d'initiation à la recherche, afin d'acquérir des compétences en lien avec le métier de professeur des écoles. Ce travail d'exploration et de réflexion débute en M1 et est approfondi en M2[1] ; il aboutit à la rédaction d'un mémoire de master.

L'arrêté du 12 janvier 2026 fixant le cadre national des masters enseignement et éducation prévoit pour chaque élève fonctionnaire et fonctionnaire stagiaire la rédaction d'un mémoire de master qui « articule une problématique, un cadre théorique et une méthodologie de recherche en relation avec une question en lien avec la pratique professionnelle visée. Ce mémoire peut prendre appui sur son expérience propre en milieu professionnel, ou sur toute autre dimension du métier. Il fait l'objet d'une soutenance ».

L'élaboration d'un mémoire sur deux années doit contribuer au développement professionnel en formant des futurs professionnels aptes à s'interroger sur leurs pratiques et à mettre en place un protocole de recherche. Elle suppose un travail régulier et des lectures approfondies. Cette initiation à la recherche permet à de futurs professionnels de se familiariser avec les démarches scientifiques et de s'approprier les questions, les méthodologies, les outils et les résultats produits par les chercheur.es ; elle contribue à développer un regard informé et distancié sur les pratiques professionnelles.

Le mémoire est un élément structurant qui témoigne des différentes étapes inhérentes à toute démarche scientifique et réflexive. La réflexion engagée tout au long de son élaboration, de l'écriture et lors de la soutenance, permet aux étudiant.es de montrer leurs capacités à engager et s'engager dans une démarche de recherche scientifique, et à tisser des liens entre la pratique professionnelle et les données issues de la recherche autour d'un objet précis. Le processus d'élaboration durant deux années importe autant que le mémoire final et la soutenance.

[1] Sauf cas spécifique des entrées directes en M2 M2E, qui nécessitera une adaptation afin de garantir l'aboutissement du mémoire et sa soutenance en une année.

Enseignements et encadrement

La formation dans le cadre de cette UE reflète la pluralité des recherches en éducation et repose sur un enseignement comprenant deux volets :

- des cours qui incluent une dimension épistémologique : qu'est-ce qu'être en démarche de recherche à visée professionnelle ? Qu'est-ce que lire à des fins de production d'un mémoire ? quels fonctionnement, usages et enjeux des outils d'intelligence artificielle générative ? etc.
- des ateliers pouvant conduire à des regroupements par approches, par type d'objet, par problématique ou par démarches, selon une offre à l'échelle de chaque site au sein de laquelle chaque élève fonctionnaire pourra effectuer un choix guidé par son directeur / sa directrice de mémoire. Ces ateliers privilégient une dimension méthodologique : dispositifs d'investigation, écriture à visée scientifique…

Chaque élève fonctionnaire ou fonctionnaire stagiaire reçoit un total de 60 heures d'enseignement (14h au S1, 24h au S2, 14h au S3 et 4h au S4), correspondant au total à l'attribution de 12 ECTS. Il est encadré par un directeur / une directrice de mémoire, désigné.e au cours du premier semestre en fonction de la thématique du mémoire et qui suit le projet jusqu'au quatrième semestre.

Le choix du mémoire est effectué par l'élève fonctionnaire, sur la base d'une liste de thématiques proposées par les directeurs et directrices de mémoire possibles sur chaque site de formation. Une fois le choix effectué, le changement de thématique et/ou de directeur/trice de mémoire ne sera admis qu'à titre exceptionnel sous l'autorité du/de la/des responsables pédagogiques de site.

L'accompagnement et/ou les enseignements doivent permettre aux enseignant·es d'évaluer de façon formative, durant les deux années, les connaissances et compétences des élèves fonctionnaires puis fonctionnaires stagiaires afin de les aider dans l'élaboration du mémoire et d'éviter des usages non appropriés des outils d'intelligence artificielle générative (IAg). Les élèves fonctionnaires et fonctionnaires stagiaires pourront donc être invités par leur directeur / directrice, à chaque étape de l'élaboration du mémoire, à préciser les usages qu'ils et elles ont pu faire de l'IAg et à les justifier (cf. encadré *infra*).

Des conférences et journées de recherche organisées par le service recherche de l'INSPE pourront accueillir les élèves fonctionnaires et fonctionnaires stagiaires (programmation diffusée chaque début d'année universitaire). Elles s'ajoutent aux ressources mises à disposition par les services recherche et innovation (catalogue de conférences sur la chaîne Youtube de l'INSPE, ressources d'innovation pédagogique référencées dans Fabmanager accessible via le site web de l'INSPE).

Les attendus du mémoire

Le référentiel de formation M2E Professorat des écoles prévoit plusieurs attendus spécifiques à la démarche de recherche en fin de master :

- S'acculturer aux méthodologies de la recherche en éducation ;
- Savoir construire une problématique et y associer un protocole expérimental permettant de la traiter scientifiquement ;
- Savoir utiliser des outils de recherche bibliographique ;
- Apprendre à exploiter ou transposer des résultats scientifiques pour construire ou faire évoluer sa pratique professionnelle.

Le mémoire contribue, de manière complémentaire, à d'autres objectifs de formation et au développement professionnel des futurs professeurs des écoles.

Le mémoire suit une structure type :

- Une page de titre standard indiquant le nom et le prénom de l'auteur/trice, le site de formation, le titre du mémoire
- Un résumé d'une dizaine de lignes et 4 à 5 mots clés
- Un sommaire généré automatiquement
- Une introduction
- Le mémoire reposera sur un volet théorique qui étaye et nourrit la problématique, sur le recueil de données de terrain et sur l'analyse critique de ces données et des résultats obtenus
- Une conclusion
- Une bibliographie
- Des annexes

Le mémoire paginé est composé de 30 pages au minimum en dehors des annexes et de la bibliographie ; cette dernière est obligatoire et classée.
Le travail est harmonisé tout au long du volume en utilisant des polices, marges et tailles de caractères courants, par exemple : Times 12, interligne 1.5, marge 2,5 cm.
Il est aussi recommandé d'utiliser les styles d'écriture, afin de faciliter la mise en forme et la numérotation des pages répercutée dans la table des matières.
Les normes bibliographiques sont les mêmes tout au long du mémoire.

Étapes et évaluation du mémoire

Chaque semestre correspond à une étape du mémoire évaluée comme telle.

À l'issue du **premier semestre**, une note de recherche est déposée (6 pages minimum), qui identifie une thématique de recherche. Elle répond aux attendus suivants :

- savoir problématiser, et générer un cadre théorique intégrant des publications scientifiques en lien avec cette problématique ;
- s'approprier les contenus de publications scientifiques pour en extraire les informations essentielles ;
- développer un esprit de synthèse ;
- développer des compétences rédactionnelles.

Le **second semestre** permet l'étayage théorique. Il aboutit à un rapport d'étape de 10 à 12 pages incluant nécessairement des références bibliographiques précises et utilisées pour justifier la problématique énoncée. La méthodologie de production et/ou de collecte de données envisagée est détaillée ; l'enquête ou l'expérimentation peut être débutée au deuxième ou au troisième semestre selon le niveau d'avancement, en accord avec le directeur / la directrice du mémoire.
Il est prévu de manière obligatoire et dans l'intérêt de chaque élève fonctionnaire une présentation orale individuelle dans le cadre du suivi par le directeur / la directrice des mémoires. Cette présentation de 15 minutes minimum, de préférence postérieure au dépôt du rapport d'étape du S2, doit inclure des références théoriques précisément identifiées, l'énoncé d'une problématique, avec référence à une situation professionnelle concrète ; elle est prolongée par un échange entre l'élève fonctionnaire et le directeur / la directrice.

Au **troisième semestre**, les données sont collectées et analysées ; ce travail est restitué dans un rapport d'étape qui forme une partie du mémoire (minimum d'une douzaine de pages).

Le **quatrième semestre** permet d'achever l'écriture du mémoire. Le dépôt d'un mémoire conforme aux attendus (présentés ci-dessus) permet la venue en soutenance.

La soutenance orale comprend un exposé et des échanges. Une attention particulière est portée à la maitrise des contenus scientifiques (issus de la revue de littérature, du cadre théorique ou encore de la discussion) et à la qualité des échanges, tant du point de vue de la maitrise de la langue française, de la précision des réponses, que de la capacité du fonctionnaire stagiaire à discuter de son travail.

Le directeur / la directrice de mémoire a la responsabilité de constituer un jury de soutenance en lien avec le/la/les responsable.s du site de formation.

Le jury est composé *a minima* du directeur ou de la directrice du mémoire et d'un ou une enseignant·e intervenant dans le master M2E – si possible, un ou une enseignant·e-chercheur·e.

La soutenance dure 45 minutes et se déroule en quatre temps :

- une présentation orale par la candidate ou le candidat de 15 minutes
- un échange de 20 minutes avec les membres du jury
- 5 minutes de délibération.
- 5 minutes de retour sur le travail présenté (écrit + soutenance)

La présentation orale peut être accompagnée d'un support visuel et de documents complémentaires.

Une seconde chance est prévue, si le jury de soutenance le juge nécessaire, qui doit permettre principalement d'améliorer la soutenance. Cette seconde chance, peut prendre la forme d'une nouvelle soutenance ou d'un écrit complémentaire, dans un délai court après la soutenance.

Valorisation et poursuite des travaux

La valorisation des recherches produites dans le cadre du M2E présente un double intérêt :

- valoriser les recherches menées pour les étudiants eux-mêmes et pour l'employeur (Education nationale), en affirmant leur utilité pour améliorer et diversifier les connaissances et pratiques des professionnels de l'éducation, dans une logique de lien entre recherche et terrain ;
- montrer la vitalité des recherches en éducation et de leurs apports pour la société, en associant à la valorisation les partenaires de l'école dans leur diversité (associations, organisations syndicales, etc.).

Loin de relever seulement d'un exercice universitaire imposé, les recherches menées dans le cadre du M2E méritent d'être mises en valeur sous différents formats, afin de mieux sensibiliser les étudiants intéressés par les métiers de l'enseignement à leur importance, d'améliorer l'impact des résultats de ces recherches, et de placer ces recherches au centre des relations entre étudiants, professionnels de l'éducation, partenaires et usagers de l'école, conformément aux objectifs assignés au Pôle recherche éducation Hauts-de-France (PREHAUTS) rassemblant les universités régionales.

- Présentation des **enjeux** de la valorisation en M2E dès les premières séances du S1, au moment de la présentation de ce que recouvrent l'initiation à la recherche et le mémoire attendu en fin de S4 ;
- Accompagnement (S1 / S2) par les collègues des BU en lien avec les formateurs pour sensibiliser aux enjeux de la valorisation (articulation avec la formation à la recherche bibliographique et l'accompagnement à l'écriture des mémoires) ;
- Fin du S1 / début du S2 : partage des thématiques choisies, constitution d'un **répertoire** des recherches en cours (tous sites), via Moodle, permettant de participer aux prix des meilleures recherches et reposant sur un corpus de mots-clés[2]. Ce recueil doit permettre d'identifier des groupes, des collectifs mobilisables sur des formats communs de valorisation ou de médiation scientifique, et pourra aussi faciliter la mobilisation des partenaires en appui des recherches menées par les élèves fonctionnaires ;
- Au début du S3, informer les fonctionnaires stagiaires sur **l'enjeu de la valorisation**, la programmation durant l'année autour de ce sujet et les liens avec les partenaires, ainsi que sur les concours des meilleurs mémoires qui viendront reconnaître la qualité des recherches menées (en précisant les différentes catégories).
- Au S4, encouragement à déposer en parallèle au mémoire un **support de valorisation**, format libre (poster, capsule vidéo, résumé etc.), les formateurs et directeurs de mémoire ayant la possibilité d'intégrer un accompagnement à la valorisation au cours des séances du S4, en lien avec les services d'appui de l'INSPE. Pour tout renseignement sur ce dernier point : inspe-recherche@univ-lille.fr

Sont également encouragées la poursuite ou l'amorce d'initiatives à l'échelle des sites de formation : temps mutualisé M1-M2 (présentation par les M2 de leurs travaux, discussion par les M1).

Les mémoires remarqués par les jurys pour leur qualité scientifique et leur intérêt professionnel peuvent faire l'objet, dans une logique de valorisation de la production scientifique et avec l'accord du / de la fonctionnaire stagiaire et du jury, d'un **dépôt** sur la base DUMAS (en ligne) ou sur le portail BU INSPE, grâce à une nouvelle catégorie « Valorisation des mémoires des étudiants », ou encore via une playlist dédiée sur chaine YT pour les formats de valorisation qui s'y prêtent.

Dans l'optique de valoriser les bons mémoires, qui n'obéissent pas à un seul modèle, des **prix** seront remis aux meilleures recherches. Plusieurs catégories et des grilles de critères seront proposés, pourvus de récompenses attractives, en lien avec les formateurs INSPE, les représentants des services académiques et les partenaires intéressés, dans le but de sensibiliser largement, au sein de l'INSPE comme à l'échelle académique, sur les enjeux des recherches en éducation.

Il est à noter que les fonctionnaires stagiaires intéressés par une **poursuite d'études en thèse** de doctorat sont invités à en informer leur directeur/trice le plus tôt possible. Cette poursuite nécessite l'obtention d'un master et est bien souvent conditionnée aussi par l'obtention d'une mention « très bien » ; une note peut être attribuée afin de permettre la constitution du dossier requis par les écoles doctorales. Le passage par un master recherche s'avère souvent nécessaire.

[2] Et susceptibles d'aider les BU à situer les intérêts et besoins des étudiants et à faire des acquisitions ou, plus largement et y compris pour les services recherche et innovation, à penser des actions.

Dépôt

À chaque étape prévue, un dépôt doit être réalisé dans le délai imparti sur l'espace Moodle indiqué par la scolarité.

Les outils d'IA et leur usage dans la démarche de recherche

L'utilisation de l'IA générative a des conséquences sur le processus d'élaboration du mémoire si bien que cette dimension sera nécessairement prise en compte dans l'enseignement, l'accompagnement et l'évaluation, en M1 et en M2. Cette attention est nécessaire pour accompagner le développement des compétences des étudiant.es et les confronter à toutes les étapes nécessaires à la démarche de recherche. Cela implique :

- Une explicitation par les directeurs et directrices de mémoires du sens et de l'intérêt de l'activité de recherche pour le développement professionnel.
- Une formation spécifique pour les étudiants dans le but de comprendre le fonctionnement, les usages possibles et les enjeux (notamment éthiques et écologiques) des outils d'IA générative.
- Une information claire transmise par les directeurs et directrices de mémoires quant aux usages possibles de l'IAg dans l'initiation à la recherche, dès la première année ; et un respect de ces consignes par les étudiants et étudiantes.
- Une responsabilisation des étudiant.es. Le principe de transparence s'impose durant les deux années. Il pourra être demandé à tous les étudiant·es, pour chaque étape où l'IAg est utilisée, de le signaler par écrit, en indiquant les prompts (recopiés, ou accessibles par liens, ou par copies d'écran) et en justifiant en quelques mots : outils d'IAg générative utilisés, type d'utilisation, pages concernées.

Une attention particulière sera portée à la maitrise des connaissances scientifiques et à leur articulation, ainsi qu'à la capacité à restituer et comprendre les lectures effectuées, notamment lors de l'entretien prévu à la fin du S2 et lors de la soutenance orale au terme du S4.